



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 5 mars 2018*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le cinquième jour de mars 2018.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Gilbert Vachon  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
  - 2.2. Adoption des comptes
  - 2.3. Dépôt des listes des donateurs et des rapports de dépenses (DGE-1038)
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
  - 3.1. Rapport urbanisme
  - 3.2. CPTAQ 9145-3100 Qc Inc (Gérald Drouin)
  - 3.3. Pompe supplémentaire au puit
  - 3.4. Ponceau rivière Viveine 3e Rang Est
  - 3.5. PIQM-MADA 2018
- 4. Travaux publics**
  - 4.1. Saisonnier hivernal
  - 4.2. PAERRL 2017
  - 4.3. Pancartes avertissement chevreuils
  - 4.4. RIRL: Rang 10 Ouest
  - 4.5. Appel d'offre 2018-01: autorisation et garantie
- 5. Sécurité publique et incendie**
  - 5.1. Rapport d'intervention février 2018
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**

- 6.1. Commandites (Mamzelle Ride and Ramble 2018, Le relais pour la vie, Expo agricole et forestière)
- 6.2. Tour de Beauce
- 6.3. Publicité Hommes forts 2018
- 6.4. Vin et fromages Club Parentaide Beauce-Centre
- 6.5. Le 80 des Etchemins

## **7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

## **9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse
- 9.4. Lac à l'épaule 6 avril 2018

## **10. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance**

#### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Résolution 47-03-2018**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

### **2. Administration générale et greffe**

#### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018**

##### **Résolution 48-03-2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.2 Adoption des comptes**

### **Résolution 49-03-2018**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois février 2018 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 315 733,93\$.

Adoptée

## **2.3 Dépôt des listes des donateurs et des rapports de dépenses (DGE-1038)**

Tel que requis par l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2), la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le conseil les listes et les rapports transmis en vertu de l'article 513.1.

## **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois de février est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

### **3.2 CPTAQ 9145-3100 Qc Inc (Gérald Drouin)**

#### **Résolution 50-03-2018**

ATTENDU QUE que la compagnie 9145-3100 Qc Inc est une entreprise agricole dans notre municipalité et que la demande vise une division du lot existant 4 341 787 en deux lots distincts;

ATTENDU QUE le lot visé 4 341 787 cadastre du Canton de Cranbourne, dans la circonscription foncière de Dorchester, a comme superficie de terrain 67.39 ha et que la demande vise à diviser ce lot en deux parties égales.

ATTENDU QUE, selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA, le potentiel des sols des deux lots visés sont de classe quatre avec limitation due au sols pierreux et de classe quatre aux sols pierreux et à la surabondance d'eau, l'une et l'autre occupant le terrain dans les proportions de 60 % et 40% respectivement;

ATTENDU QU'acquiescer à la présente demande ne causerait pas de préjudices supplémentaires au milieu agricole environnant;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux orientations municipales et au règlement de zonage en vigueur à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande de la compagnie 9145-3100 Qc Inc.

Adoptée

### **3.3 Pompe supplémentaire au puit**

#### **Résolution 51-03-2018**

ATTENDU QUE la pompe actuelle de réserve a été vérifiée et qu'elle n'est plus fonctionnelle;

ATTENDU QU'une nouvelle pompe de réserve pour le puits est nécessaire;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de certains fournisseurs et que les prix avec taxes sont les suivants:

PIQ - TH Pelletier	6 436.03\$
Les pompes MC	7 977,23\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat pour la fourniture d'une nouvelle pompe à PIQ - TH Pelletier au montant de 6 436.03\$ avec taxes.

Adoptée

### **3.4 Ponceau rivière Viveine 3e Rang Est**

#### **Résolution 52-03-2018**

ATTENDU QU'un remplacement de ponceau dans le 3e Rang Est doit être effectué à la rivière Viveine;

ATTENDU QU'une analyse d'amélioration du drainage a été réalisée par le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter cette analyse au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander une rencontre avec le directeur générale de la Direction générale de la Chaudière-Appalaches, M. Frédéric Pellerin, pour présenter ladite analyse.

Adoptée

### **3.5 PIQM-MADA 2018**

#### **Résolution 53-03-2018**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer une demande au PIQM-MADA pour une 3e phase de réfection de trottoirs;

DE s'engager à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

D'autoriser Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

## **4. Travaux publics**

### **4.1 Saisonnier hivernal**

Le coordonnateur des travaux publics avise le conseil du départ avant contrat d'un journalier saisonnier, soit M. Pier-Luc Vachon. Celui-ci nous avisera une semaine avant son départ.

### **4.2 PAERRL 2017**

#### **Résolution 54-03-2018**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 146 769\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

### **4.3 Pancartes avertissement chevreuils**

#### **Résolution 55-03-2018**

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit plusieurs plaintes concernant la présence de chevreuils entre le 194 et le 216 rue Langevin;

ATTENDU QUE des collisions avec des chevreuils ont récemment été rapporté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réaliser une analyse pour ajouter des panneaux signifiant la présence de chevreuils.

Adoptée

#### **4.4 RIRL: Rang 10 Ouest**

##### **Résolution 56-03-2018**

ATTENDU QU'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) a été réalisé par la firme d'ingénierie CIMA+;

ATTENDU QUE la réfection du tronçon asphalté du 10e Rang Ouest était prévu à l'année 3;

ATTENDU QUE les coûts estimés reliés à cette réfection s'élèvent à plus de 900 000\$, dont une participation financière de la Municipalité représentant 25% et 75% par le programme Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE les plaintes relevées de cette route se situent plutôt au niveau de la portion en gravier;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour pallier aux plaintes représentent la participation financière de la Municipalité au programme RIRL ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE reporter à une autre année la demande d'aide financière au RIRL concernant le 10e rang Ouest.

Adoptée

#### **4.5 Appel d'offre 2018-01: autorisation et garantie**

##### **Résolution 57-03-2018**

ATTENDU QU'un appel d'offre doit être fait pour le pavage dans certains secteurs de la Municipalité, soit dans la rue Bélair, le 10e rang Est et les 8e rang;

ATTENDU QU'une résolution d'autorisation avait été faite en février dernier, soit la résolution #38-02-2018;

ATTENDU QUE le Conseil désire préciser certains éléments additionnels, dont les garanties ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale à envoyer l'appel d'offre 2018-01 : *Pavage* sur invitation aux entreprises suivantes : Pavages Abénakis, Construction BML, Pavage Sartigan, Pavages de Beauce, Pavages Colgan et Pavages LGF ;

DE retirer l'option des bordures de ciment pour la rue Bélair;

DE ne pas exiger de garantie d'exécution pour le présent appel d'offre.

Adoptée

## **5. Sécurité publique et incendie**

### **5.1 Rapport d'intervention février 2018**

#### **Résolution 58-03-2018**

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de février 2018 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

### **6.1 Commandites (Mamzelle Ride and Ramble 2018, Le relais pour la vie, Expo agricole et forestière)**

#### **Résolution 59-03-2018**

ATTENDU QUE ce tiendra à l'Eau-Berge Champêtre les 8, 9 et 10 juin prochain la ride Mamzelle Ride and Ramble et que l'organisation demande un aide en prêt matériel ou financière;

ATTENDU QU'un groupe de citoyens de St-Odilon désire tenir une soirée bénéfice pour Le Relais pour la vie;

ATTENDU QUE l'Exposition agricole et forestière tiendra une nouvelle édition les 26 et 27 mai prochain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

De refuser la demande de Mamzelle Ride and Ramble 2018 considérant l'absence de matériel demandé en prêt;

DE prêter gratuitement le 28 avril prochain la salle au groupe de citoyens désirant amasser des fonds pour Le Relais pour la vie;

D'accorder comme les années passées 2000\$ en commandite à l'Exposition agricole et forestière en plus des 500\$ réservés aux tirages de prix;

Adoptée

## **6.2 Tour de Beauce**

### **Résolution 60-03-2018**

ATTENDU QUE Le Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour son édition 2018;

ATTENDU QUE la compétition aura lieu du 13 au 17 juin 2018;

ATTENDU QUE Le Tour de Beauce projette de circuler sur des rues de notre municipalité lors de l'étape Saint-Georges/Saint-Georges le 13 juin prochain, soit au niveau des 6e Rang, de la Grande Ligne, des 8e Rang et de la rue Langevin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder l'autorisation de passage du Tour de Beauce dans notre municipalité, soit le 13 juin prochain.

Adoptée

## **6.3 Publicité Hommes forts 2018**

### **Résolution 61-03-2018**

Il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter une publicité au montant de 8000\$ dans le cadre de l'évènement des Hommes Forts 2018 se tenant le 26 mai prochain. Cette publicité sera diffusée sur les ondes de RDS.

Adoptée

## **6.4 Vin et fromages Club Parentaïde Beauce-Centre**

### **Résolution 62-03-2018**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter 2 billets pour la soirée Vin et Fromages du Club parentaïde de Beauce-Centre au profit du comptoir d'aide alimentaire Oasis se tenant le 23 mars prochain à St-Jules.

Adoptée

## **6.5 Le 80 des Etchemins**

### **Résolution 63-03-2018**

ATTENDU QUE les élèves de quatrième secondaire dans le cadre du programme enrichi Monde, culture et langues, ont à organiser un projet collectif qui se nomme le « 80 des Etchemins ».;

ATTENDU QUE le 80 des Etchemins est un projet en collaboration avec les communautés puisqu'il s'agit d'une randonnée à vélo à travers les municipalités environnantes qui aura lieu le 26 mai prochain;



ATTENDU QUE 80 cyclistes environ sont attendus au total lors de la journée et que ceux-ci ont la chance de parcourir soit 86 km, 70 km, 50 km, 35 km ou 15 km, selon le départ choisi, soit Ste-Justine, St-Luc, St-Odilon, St-Benjamin et Lac-Etchemin;

ATTENDU QUE le trajet proposé dans la Municipalité concerne le 6e Rang Est et la route 275 en direction de St-Benjamin;

ATTENDU QUE l'organisation demande l'autorisation de passage à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder l'autorisation de passage du 80 des Etchemins dans notre municipalité, soit le 26 mai prochain.

Adoptée

**7. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

**8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

**9. Divers**

**9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

**9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

**9.3 Rapport mairesse**

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

**9.4 Lac à l'épaule 6 avril 2018**

La mairesse rappelle la tenue d'un lac à l'épaule le 6 avril prochain à 17h30 et invite les conseillers attirés aux organismes à présenter lors de cette réunion un état de situation et des projets à venir.

**10. Levée de l'assemblée**

**Résolution 64-03-2018**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h35.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*Denise Roy,*  
**Mairesse.**

---

*Dominique Giguère,*  
**Directrice générale.**